

**ASSOCIATION BENELUX POUR LE DROIT DES MARQUES ET
MODELÉS
SITUÉE À LA HAYE**

Rapport concernant les documents de l'année 2022

TABLE DES MATIÈRES

Pagina

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

1	Mission	2
2	Déclaration de compilation de l'expert-comptable	3

COMPTE ANNUELS

1	Bilan au 31 décembre 2022	5
2	Compte des résultats d'exploitation 2022	6
3	Bases pour l'appréciation et la détermination du résultat	7
4	Commentaires sur le bilan au 31 décembre 2022	10
5	Commentaires sur l'état des recettes et des charges 2022	12

PIECES JOINTES

1	Budget 2023	16
---	-------------	----

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

Concept

A l'attn. du Conseil d'administration
L'Association Benelux pour le Droit des Marques et Modelès (BMM)
P/a Box Postal 78
NL-2640 AB Pijnacker

Réf 53.010
Traité par C.M. van Kommer
Date le 8 février 2023

Chers membres du Conseil d'administration,

Voici notre rapport sur l'exercice comptable 2022 de votre association

1 MISSION

Dans le cadre de la mission que vous nous avez attribuée, nous avons composé les comptes annuels 2022 de votre association, y compris le bilan s'élevant à 273.330 € et l'état des recettes et des charges affichant un résultat de - 4.104 €

2 DÉCLARATION DE COMPILATION DE L'EXPERT-COMPTABLE

À l'attention du Conseil d'administration

Nous avons constitué les comptes annuels de l'Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles (BMM), établie à La Haye, sur base des informations reçues de votre part. Les comptes annuels comportent le bilan au 31 décembre 2022 et l'état 2022 des recettes et des charges avec les commentaires y afférents. Les commentaires prévoient entre autres un aperçu des bases qui sous-tendent le rapport financier.

Nous avons mené la présente mission de rédaction selon le droit néerlandais, dont la norme « Standaard 4410 – Missions de compilation » applicable aux experts-comptables. Dans le cadre de cette norme, notre mission consiste à vous prêter assistance pour la rédaction et la présentation des comptes annuels, conformément aux normes généralement applicables au Pays-Bas pour les comptes rendus financiers. Dans ce contexte, nous avons fait appel à notre expertise en matière de traitement administratif et de comptes rendus financiers.

Dans une telle mission de compilation, la responsabilité vous incombe de nous livrer des informations correctes ainsi que toutes les informations pertinentes. Nous réalisons dès lors notre mission, conformément à la réglementation applicable en la matière, dans la supposition que vous avez respecté cette responsabilité. En guise de conclusion de nos travaux, nous avons vérifié de façon globale et à la lecture des comptes annuels si l'image reflétée par les comptes annuels correspond à la réalité que nous connaissons de votre Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles (BMM). Nous n'avons pas réalisé de travaux de contrôle ou d'évaluations qui nous permettraient d'arriver à un jugement ou une conclusion sur la fiabilité des comptes annuels.

Lors de la réalisation de cette mission, nous avons respecté les règles déontologiques et professionnelles des experts-comptables (« Verordening Gedrags- en Beroepsregels Accountants (VGBA) ») qui nous sont applicables. Tant vous que d'autres utilisateurs de ces comptes annuels ont donc l'assurance que nous avons réalisé notre mission de façon professionnelle, experte et consciencieuse, intègre et objective et que nous traitons les données que vous nous avez livrées en toute confidentialité.

Pour de plus amples explications sur la nature et la portée d'une mission de compilation et du VGBA nous vous renvoyons à www.nba.nl/uitleg-samenstellingsverklaring

Houten, le 8 février 2023

AKZ Accountants & Belastingadviseurs

Q.H. Zwambach AA/RB
Accountant-Administratieconsulent

COMPTES ANNUELS 2022

Concept

2 COMPTE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2022

	Réalité 2022	Budget 2022	Réalité 2021
	€	€	€
Recettes	(5) 288.959	279.450	163.390
Somme des résultats d'exploitations	288.959	279.450	163.390
Autres frais d'exploitation			
Réunions	(6) 135.809	154.150	40.746
Frais de fonctionnement	(7) 85.422	78.560	69.338
Frais des commissions	(8) 4.301	13.500	2.393
Frais d'impression	(9) 47.326	48.060	44.365
Divers	(10) 20.205	17.727	16.239
Total exclusif Réunions	157.254	157.847	132.335
Résultat	-4.104	-32.547	-9.691
Affectation du résultat			
Actifs disponibles	-4.104	-32.547	-9.691

3 BASES POUR L'APPRÉCIATION ET LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

GÉNÉRAL

Activités

Les activités de l'Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles (BMM), établie statutairement à La Haye, consistent notamment en la défense des intérêts des membres affiliés dans le domaine du droit des marques et modèles et l'organisation de réunions pour ces membres.

Adresse d'établissement, forme juridique et numéro au registre de commerce

L'association mène ses activités à partir de la localisation Delfgauw.

Estimation

En application des bases et des règles pour la rédaction des comptes annuels, l'administration de l'Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles forment divers jugements et estimations qui sont susceptible d'être d'importance fondamentale pour les montants repris dans les comptes annuels. Pour autant que ce soit requis pour la compréhension imposée par l'article 2:362, alinéa 1 du Code Civil néerlandais, la nature de ces jugements et estimations, ainsi que les présuppositions qui les sous-tendent, sont repris dans les commentaires des postes en question dans les comptes annuels.

BASES GÉNÉRALES POUR LA RÉDACTION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont établis selon les disposition du Titre 9, Livre 2 du code Civil néerlandais.

Les comptes annuels sont établis sur base du prix de revient historique. Sauf mention contraire, l'évaluation de l'actif et du passif est faite en valeur nominale.

Les bénéfices sont comptabilisés dans la période de leur réalisation. Les pertes sont justifiées dans l'année dans laquelle elles sont prévisibles.

Les recettes et les charges sont comptabilisées dans l'année à laquelle elles ont trait. Les bénéfices ne sont comptabilisés que s'ils sont réalisés à la date du bilan. Les obligations et pertes éventuelles dont l'origine se situe avant la fin de l'exercice comptable sont pris en compte pour autant qu'elles soient connues au moment de la rédaction des comptes annuels.

Comparaison avec l'année précédente

Les bases suivies pour l'évaluation et la détermination du résultat sont restées inchangées par rapport à l'année précédente, à l'exception des modifications de régime appliquées et mentionnées aux paragraphes en question.

PRINCIPES POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Créances

Dans le premier traitement, les créances sont estimées à la valeur réelle de la prestation, y compris les frais de transaction s'ils sont matériels. Suite au premier traitement, les créances sont estimées selon le prix de revient amorti. Les provisions irrécupérables sont déduites de la valeur comptable de la créance.

Liquidités

Les moyens liquides sont estimés à valeur nominale. Les moyens liquides sont composés des soldes de compte et de l'encaisse. Les dettes compte-courant auprès des banques sont comptabilisées sous les dettes à court terme aux institutions de crédit.

Dettes à courte échéance

Dans le premier traitement, les dettes à courte échéance sont comptabilisées à valeur réelle. Après le premier traitement, les dettes à courte échéance sont comptabilisées en fonction des montants de leur remboursement.

PRINCIPES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU RESULTAT

Généralités

Le résultat (solde) est déterminé comme la différence entre le total des recettes et le total des charges. Les revenus et les dépenses sont affectés dans l'état des recettes et des charges à la période à laquelle ils se rapportent. L'affectation suit une politique cohérente. Cela signifie que les montants attribuables à une période qui ont été ou seront reçus ou payés dans une autre période sont pris en compte.

Les recettes ayant fait l'objet d'une affectation spéciale sont indiquées séparément dans l'état des recettes et des charges, en précisant la nature de l'affectation ; si ces recettes n'ont pas été intégralement dépensées au cours de l'exercice considéré, les fonds non encore dépensés sont réservés dans la ou les réserves ou fonds affectés correspondants. Un prélèvement sur une réserve ou un fonds affecté est comptabilisé comme une dépense dans l'état des recettes et des charges.

Dans les revenus provenant de particuliers, la totalité du montant est collectée par des dons et des cadeaux.

Si un apport ou un prélèvement est effectué sur une (des) réserve(s) ou un (des) fonds à vocation spéciale, ce changement est traité de la manière suivante : le solde de l'état des recettes et des charges est déterminé en incluant l'excédent ou le déficit résultant des recettes et des charges à vocation spéciale. Une spécification du traitement de ce solde dans les différents postes de fonds propres est ensuite incluse dans l'état des recettes et des charges.

Recettes

Il s'agit du revenu découlant des services livrés à des tiers durant l'exercice comptable.

Concept

4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF

1. Créances

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Débiteurs		
Comptes Débiteurs	615	1.025
Comptes de régularisation		
Frais de Réunion de Printemps 2023	823	-
Frais de sponsoring avancés	1.210	1.210
Frais et abonnements	-	346
Assurance prépayée	756	745
	<u>2.789</u>	<u>2.301</u>
2. Liquidités		
ABN AMRO 61.54.71.684	72.548	72.548
KBC BE14 4687 2009 0983	81.204	81.204
KBC BE05 4687 2009 0175	84.174	117.083
ABN AMRO 44.70.46.381	32.000	16.174
	<u>269.926</u>	<u>287.009</u>

PASSIF

3. Fonds Propres

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Actifs disponibles		
Situation au 1er janvier	244.286	253.977
Résultat d'exploitation	-4.104	-9.691
Situation 31 décembre	<u>240.182</u>	<u>244.286</u>

4. Dettes à courte échéance

Compte de régularisation

Frais d'administration	4.483	4.332
Intérêts et frais bancaires	17	12
Frais de traduction	64	-
Frais d'administration	-	8.536
Réservation annuelle FBMM 2024	28.584	18.584
	<u>33.148</u>	<u>31.464</u>

5 COMMENTAIRES SUR L'ETAT DES RECETTES ET DES CHARGES 2022

	Réalité 2022	Budget 2022	Différence	Réalité 2021
	€	€	€	€
5. Recettes				
Cotisations	139.753	141.450	-1.697	138.785
Réunion de Printemps	63.775	68.000	-4.225	24.605
Réunion d'Automne	84.981	70.000	14.981	-
Réunion Young Members	450	-	450	-
	<u>288.959</u>	<u>279.450</u>	<u>9.509</u>	<u>163.390</u>
6. Réunions				
Réunion de Printemps	62.946	68.000	-5.054	27.738
Réunion d'Automne	66.961	70.000	-3.039	7.135
Belgium Event	170	5.000	-4.830	-
Réunion Young Members	1.370	3.000	-1.630	2.263
Dutch Event	4.362	8.000	-3.638	3.610
Webinaires	-	150	-150	-
	<u>135.809</u>	<u>154.150</u>	<u>-18.341</u>	<u>40.746</u>
7. Frais de fonctionnement				
Conseil d'administration frais généraux (réunions etc.)	6.366	4.000	2.366	3.812
Réduction members actifs	1.525	2.500	-975	-
Frais administratifs (SWAN)	33.767	35.000	-1.233	33.871
Fournitures de bureau	626	1.000	-374	285
Frais de port	12	100	-88	11
Gestion portefeuille de marques	846	440	406	442
Frais du coordinateur	38.646	31.000	7.646	29.899
Assurances	1.022	1.020	2	1.018
Représentation externe	1.226	1.500	-274	-
Loyer réunions Conseil d'administration et Commissions	1.386	2.000	-614	-
	<u>85.422</u>	<u>78.560</u>	<u>6.862</u>	<u>69.338</u>

L'Association pour le Droit des Marques et Modelès (BMM) te Située À la Haye

	Réalité 2022	Budget 2022	Différence	Réalité 2021
	€	€	€	€
8. Frais des commissions				
Comité de surveillance	500	500	-	-
Commission de rédaction	-	1.000	-1.000	-
Commission de Concertation Benelux	-	500	-500	-
Commission des programmes	1.169	1.000	169	1.130
Groupe de travail Anti Fraude	-	1.000	-1.000	-
Commission marque de certification	610	500	110	-
Commission de communication et RP	-	1.000	-1.000	-
Site web (entretien)	1.227	3.000	-1.773	1.263
Site web nouvelles fonctions	-	3.000	-3.000	-
Commission législation	80	1.000	-920	-
Commission Young Members	715	1.000	-285	-
	<u>4.301</u>	<u>13.500</u>	<u>-9.199</u>	<u>2.393</u>
9. Frais d'impression				
Bulletins	42.837	42.560	277	43.237
Frais de traduction	4.489	5.000	-511	1.128
Autres frais d'impression	-	500	-500	-
	<u>47.326</u>	<u>48.060</u>	<u>-734</u>	<u>44.365</u>
10. Divers				
Wim Mak BMM Award	26	25	1	-
Jury Wim Mak Award	482	500	-18	-
BMM Student Award	2.000	1.000	1.000	68
Expert-comptable	4.483	4.250	233	4.332
Frais bancaires	564	500	64	387
Frais de sponsoring	1.452	1.452	-	1.452
Réservation annuelle formation FBMM 2024	10.000	10.000	-	8.584
Frais de préparation réalisés pour la formation FBMM 2024	1.198	-	1.198	1.416
	<u>20.205</u>	<u>17.727</u>	<u>2.478</u>	<u>16.239</u>

Signature

La Haye, le 8 février 2023

Nom

Signature

Th.W. van Leeuwen (Président)

D. Mahlous (Trésorier)

Concept

PIECES JOINTES

Concept

1 BUDGET 2023

Revenus

Parrainage	€ 5.000	
Cotisations	€ 172.500	
Réunion de printemps	€ 72.000	
Réunion d'automne	€ 80.000	
Young BMM events		
		€ 329.500

Frais de réunions

Réunion de printemps	€ 72.000	
Réunion d'automne	€ 80.000	
Belgium Lux Event	€ 4.000	
Dutch Event	€ 7.000	
Young BMM events	€ 3.000	
		€ 166.000

Frais de fonctionnement

Frais généraux du Conseil	€ 4.000	
a. Représentation extérieure	€ 1.500	
b. Réunions Conseil d'administration et commissions	€ 4.000	
Réduction membres actifs	€ 2.000	
Frais administratifs (SWAN et expert comptable)	€ 37.981	
Fournitures de bureau et autres	€ 940	
Gestion portefeuille de marques	€ 400	
Assurances	€ 1.050	
Frais du coordinateur	€ 38.000	
		€ 89.871

Frais des commissions

Comité de surveillance	€ 720	
Commission de rédaction	€ 1.350	
Commission de concertation avec les bureaux	€ 900	
Commission des programmes	€ 990	
Commission Marque de certification	€ 720	
Commission de communication et RP	€ 630	
a. site web (entretien)	€ 1.000	
b. site web upgrade	€ 5.000	
Commission législation	€ 1.170	
Group de travail Anti-Fraude	€ 450	
Young BMM	€ 720	
Commission d'events	€ 1.530	
		€ 15.180

L'Association pour le Droit des Marques et Modelès (BMM) te Située À la Haye

Frais d'impression

Bulletins	€ 42.500	
Frais de traduction	€ 5.000	
		€ 47.500

Frais généraux

Lustrum frais de préparation	€ 10.000	
Lustrum réservation pour 2024	€ 15.000	
Wim Mak Award	€ 30	
Jury Wim Mak Award	€ 500	
Student Award	€ 2.000	
Frais bancaires	€ 600	
Frais de parrainage	€ 1.452	
Réservation annuelle FBMM éducation 2024	€ 10.000	
Garantie FBMM moins que 14 participants	€ 10.000	
		€ 39.582

Résultat net

€ 358.133
-€ 28.633